

Procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Richard BENOIT, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Frédéric PINOIT,

Était représentée : Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE, Patrick BERMOND par Vincent Daine, Gérard LEROY par Nicolas BLIN, Pascale GIRARD par Pierre DURAND

Étaient absents : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Sébastien VILLAIN, Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Le quorum étant constaté, le conseil municipal peut délibérer utilement.

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Décisions du Maire
- 2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024
- 3 – Finances
 - 3.1 – Budget Principal
 - 3.1.1 – Vote des taux d'imposition
 - 3.1.2 – Attribution des subventions aux associations
 - 3.1.3 – Subvention CCAS 2024
 - 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2024
 - 3.1.5 – Couverture du déficit 2024 du plan d'eau
 - 3.2 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2024
 - 3.3 – Demande de subvention – Réfection et sécurisation de la voirie – Rue Louis Thuillier
- 4 – Questions Diverses

1 - Décisions du Maire

Le Maire a présenté les décisions qu'il a prises depuis le 10 avril 2024, dans le cadre des délégations permanentes que lui a confiées le conseil municipal.

- **Requalification et extension des installations sportives – Bureau d'études Acoustibel**

Montant du contrat : 3 285 € HT soit 3 942 € TTC

- **Requalification et extension des installations sportives – DUP – Charline DUCROCQ**

Montant du contrat : 1 500 € pour la phase administrative, auquel s'ajoute les frais liés aux procédures.

Les honoraires ne sont pas soumis à TVA

2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024

Le Maire a proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024.

Vote : Unanimité

3– Finances – Budget principal

3.1- Budget Principal

3.1.1 – Vote des taux d'imposition

Le projet de budget pour l'année 2024, s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 2 708 124,40 € et pour l'investissement à 5 499 774,88 €, sans recours à l'augmentation des impôts.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et en totalité en 2023). Ainsi, au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En conséquence, depuis 2020, le taux d'imposition de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année, à partir de l'année 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes au taux voté en 2019.

A compter du 1er janvier 2023, le taux de la taxe d'habitation, sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire présente le produit prévisionnel à percevoir pour l'année 2024 au titre des impôts locaux. Il rappelle que les bases prévisionnelles applicables sont calculées et notifiées par les services du trésor public, les membres du conseil municipal votent le taux d'imposition.

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'APPLICATION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonné 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 8)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 228 098	41,44	116,61	2 327 600	964 309	41,44	964 309
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	152 164	31,31	104,49	158 400	48 593	31,31	48 593
Taxe d'habitation (TH)	168 459	18,28	96,61	142 700	26 067	18,28	26 067
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	331 730	11,85	41,61	334 600	39 879	11,85	39 879
Total					1 670 568		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 + col. 3)	Taux de majoration votés 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 + taux TH votés 2024)
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Acte au creux des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de répartition des taux de référence ou de variation différenciée

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Produit référence (col. 4 x col. 2 + col. 3)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée
	8	9	10	11
Taxe foncière bâtie (TFB)	Produit total souhaité			<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	1 079 540			
Taxe d'habitation (TH)	1 079 540			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PLYONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DORTP	FNQIR	Effet du coefficient correcteur	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9
58 224	6 679	51 899	2 690	82 541	0	428 367	-33 532	149 264

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits prévisionnels des ressources à taxes votés (col. 7)	1 670 568	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votées (col. 11)	149 264	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	1 819 832
--	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

A AMIENS
Le 12 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques : MME NATHALIE BIGNARD, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
Le :
Pour la Préfecture,
Le :
Pour la Commune.

Faculté à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taxes.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2024 comme suit :

- ✓ taxe foncière bâtie : 41,44%,
- ✓ taxe foncière non bâtie : 31,31%,
- ✓ cotisation foncière des entreprises : 11,85%,
- ✓ taxe d'habitation : 18,26 %

Vote : Unanimité

3.1.2 – Attribution des subventions aux associations

Les associations tiennent à Ailly-sur-Noye, une place particulière en raison, d'une part, de leur nombre ainsi que de leur diversité et d'autre part, du dynamisme avec lequel elles s'impliquent dans la vie communale.

Les associations ont été invitées à déposer leurs dossiers de demande de subvention. Il revient au conseil municipal de statuer sur les propositions émises par la commission.

Monsieur le Maire expose que, conformément aux préconisations qu'ont rappelées plusieurs préfetures après condamnations d'élus pour le vote de subvention à des associations, il ne fera pas procéder à un vote global du tableau des subventions 2024, mais les fera voter subvention par subvention.

Il est exigé de la part des conseillers responsables ou simples membres d'une association, de ne pas participer au vote des subventions auxdites associations.

Le conseil municipal a attribué les subventions suivant le tableau suivant :

Nom de l'association		Subventions 2024 votées			VOTES
		Fonct.	Inv.	Evene.	
1	Ailly sur Noye Arc et Fleche ASNA	1 000 €	800 €		Unanimité
2	Ailly Badminton Club	800 €			Unanimité
3	Amicale de Pétanque d'Ailly-sur-Noye	500 €			Unanimité
4	Amicale des Donneurs de Sang	220 €			Unanimité
5	ASNHB	5 500 €			Unanimité, Madame Christine BOURDELLE ne prend pas part au vote
6	APE du RPC d'Ailly-sur-Noye	400 €			Unanimité
7	Baz'art Pic'art	600 €		1 400 €	Majorité, Jean-Noël LECOINTE vote contre
8	Cantine du Petit Homme	500 €			Unanimité
9	Chorale des Voix de Noye	300 €		550 €	Unanimité
10	CLAC	200 €			Unanimité
11	Comité des Fêtes	600 €	1 000 €		Unanimité, Madame Maryse-Corinne ROSE ne prend pas part au vote
12	Dynamique Forme	200 €			Unanimité, Madame Anne-Marie LATEUR ne prend pas part au vote
13	Espoir Danse	600 €			Unanimité
14	F.A.N	3 500 €			Unanimité, Monsieur Nicolas BLIN ne prend pas part au vote
14 B	Game Ever	200 €			Unanimité
15	Harmonie Municipale	460 €			Unanimité
16	Judo Club	1 000 €			Unanimité, Monsieur Richard BENOIT ne prend pas part au vote
17	La Mouche de la Noye	700 €			Unanimité
18	Les ailes de la noye	150 €			Unanimité
19	Les Amis de l'Eglise de Berny	300 €			Unanimité, Pierre DURAND, J.N LECOINTE, A.M LATEUR et Nicolas BLIN ne prennent pas part au vote
20	Les Spectacles d'Ailly-sur-Noye	5 000 €			Unanimité, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Frédéric PINOIT et Patrick BERMOND ne prennent pas part au vote
21	Les Tricopines du cœur	400 €	250 €		Unanimité
22	Rando Val de Noye	500 €			Unanimité

23	Société de Chasse d'Ailly	150 €			Majorité, Maryse-Corinne ROSE vote contre
24	Stomp Up and Go	500 €			Unanimité
25	Taichi Val de Noye	600 €			Unanimité
26	Tennis Ailly-sur-Noye	800 €			Unanimité
27	La Chouette Imprévue (groupe écriture)	660 €			Unanimité
28	Association de jumelage	1 000 €		500 €	Unanimité, Pierre DURAND, Edith DELBAY et Annie COCHET ne prennent pas part au vote
Total		27 340 €	2 050 €	2 450 €	
		31 840 €			

Monsieur le Maire remercie les Présidents et les membres des associations pour leur investissement au sein de la commune.

3.1.3 – Subvention CCAS 2024

Le CCAS est un établissement public permettant, à l'échelle communale, d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

A ce titre, il établit un budget. Afin d'équilibrer ce dernier, il est nécessaire d'attribuer une subvention de 15 600 €.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention au CCAS de la commune d'Ailly-sur-Noye, d'un montant de 15 600 €.

Vote : Unanimité

3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2024

Le budget primitif présenté reprend les résultats de l'exercice 2023, tels que votés lors de la séance du 10 avril dernier, et il précise les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif du budget principal :

En section de fonctionnement à 2 708 124,40 €

Code	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	Total budget 2024
011	Charges à caractère général	600 950,00	592 940,56	628 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	915 100,00	865 953,92	979 000,00
014	Atténuations de produits	36 230,00	34 582,00	33 867,00
65	Autres charges de gestion courante	663 510,00	647 262,67	684 450,00
66	Charges financières	52 100,00	51 699,23	71 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100,00	0,00	500,00
023	Virement à la section d'investissement	477 459,75	0,00	250 172,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 620,00	30 807,97	60 735,00
	Totaux	2 830 069,75	2 223 246,35	2 708 124,40

Code	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	Total budget 2024
013	Atténuations de charges	115 000,00	142 513,82	80 300,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	13 500,00	15 912,97	25 500,00
73	Impôts et taxes	96 344,00	86 569,72	82 948,00
731	Impositions directes	1 145 255,00	1 167 802,46	1 189 406,00
74	Dotations, subventions et participations	943 514,00	940 000,29	912 332,00
75	Autres produits de gestion courante	352 970,00	317 109,62	46 800,00
77	Produits spécifiques	1 500,00	1 814,00	1 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	100,00	0,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	161 886,75	0,00	369 238,40
	Totaux	2 830 069,75	2 671 722,88	2 708 124,40

En section d'investissement à 5 499 774,88 €

Code	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	BP 2024	RAR 2023	Total budget 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	529 130,49	511 768,67	336 124,00	0,00	336 124,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 882 557,85	166 866,87	1 702 409,00	1 136 402,00	2 838 811,00
16	Emprunts et dettes assimilés	885 666,32	358 000,00	1 518 762,48	153 800,00	1 672 562,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	477 459,75	0,00	250 172,40	0,00	250 172,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	341 855,00	0,00	341 370,00	0,00	341 370,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 620,00	30 807,97	60 735,00	0,00	60 735,00
041	Opérations patrimoniales	253 822,00	253 814,73	0,00	0,00	0,00
	Totaux	4 455 111,41	1 321 258,24	4 209 572,88	1 290 202,00	5 499 774,88

Code	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	BP 2024	RAR 2023	Total budget 2024
13	Subventions d'investissement	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	154 300,00	151 106,55	208 500,00	0,00	208 500,00
20	Immobilisations incorporelles	584 487,78	84 260,46	368 948,00	455 827,00	824 775,00
204	Subventions d'équipement versées	1 999,59	0,00	125 256,00	0,00	125 256,00
21	Immobilisations corporelles	1 505 088,08	602 511,32	1 886 544,00	464 671,00	2 351 215,00
23	Immobilisations en cours	1 548 869,10	92 995,20	1 379 200,00	341 434,00	1 720 634,00
001	Déficit d'investissement reporté	405 964,86	0,00	269 394,88	0,00	269 394,88
041	Opérations patrimoniales	253 822,00	253 814,73	0,00	0,00	0,00
	Totaux	4 455 111,41	1 184 688,26	4 237 842,88	1 261 932,00	5 499 774,88

Il est proposé au conseil municipal, d'adopter le budget primitif tel que décrit en annexe.

Vote : Unanimité

3.1.5 – Couverture du déficit 2024 du plan d'eau

Dans le budget primitif de l'exercice 2024, il est prévu, le versement d'une subvention de 35 693,13 € sur le budget annexe du plan d'eau. En effet, conformément à l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales, le versement d'une subvention par le budget général a pour but de permettre aux budgets annexes de supporter les charges d'entretien des biens et équipements (et le cas échéant les dotations aux amortissements) que leurs seules recettes ne permettent pas de couvrir malgré les moyens mis en œuvre pour les optimiser.

Il est proposé au conseil municipal le versement d'une subvention, d'un montant de 36 000 € au budget annexe du plan d'eau afin de couvrir le déficit.

Vote : Unanimité

3.2 - Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2024

Le budget primitif présenté reprend les résultats de l'exercice 2023, tels que votés lors de la séance du 10 avril dernier, et il précise les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses, pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif du budget annexe du plan d'eau :

En section de fonctionnement à 122 470,35 €

Chapitre	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	Total budget 2024
011	Charges à caractère général	35 650,00	27 914,50	37 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 600,00	11 545,43	12 500,00
66	Charges financières	7 500,00	7 314,27	6 700,00
023	Virement à la section d'investissement	85 254,03	0,00	60 020,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200,00	3 673,00	5 500,00
	Total fonctionnement	144 204,03	50 447,20	122 470,35

Code	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	Total budget 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 000,00	9 101,29	37 000,00
731	Impositions directes	1 830,00	2 342,77	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	79 134,32	80 300,00	37 993,13
002	Excédent de fonctionnement reporté	39 239,71	0,00	45 477,22
	Total fonctionnement	144 204,03	91 744,06	122 470,35

En section d'investissement à 202 755,35 €

Chapitre	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	Total budget 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	16 200,00	16 171,17	0,00	16 500,00	16 500,00
20	Immobilisations incorporelles	4 571,50	4 227,49	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	88 000,00	19 330,00	14 508,18	45 050,00	59 558,18
23	Immobilisations en cours	130 948,62	108 563,59	18 030,00	3 970,00	22 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	8 585,03	0,00	0,00	104 697,17	104 697,17
	Total Investissement	248 305,15	148 292,20	32 538,18	170 217,17	202 755,35

Code	Libellé	Total budget 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	Total budget 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 585,03	417,06	0,00	35 059,00	35 059,00
13	Subventions d'investissement reçues	150 266,09	48 090,00	102 176,00	0,00	102 176,00
021	Virement de la section de fonctionnement	85 254,03	0,00	0,00	60 020,35	60 020,35
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200,00	3 673,00	0,00	5 500,00	5 500,00
Total investissement		248 305,15	52 180,06	102 176,00	100 579,35	202 755,35

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif tel que décrit en annexe.

Vote : Unanimité

3.3 – Demande de subvention – Réfection et sécurisation de voirie – Rue Louis Thuillier

En 2021, la commune a engagé des travaux d'aménagements sécuritaires aux entrées et sorties de ville. Face aux mécontentements des riverains, rue Louis Thuillier, la commune a lancé, en concertation avec les habitants et les services du conseil départemental, les démarches pour réduire les nuisances sonores au sein de ce quartier, tout en maintenant l'aspect sécuritaire des aménagements réalisés.

Pour cela, la commune a sollicité, auprès des représentants de l'agence routière centre, la réfection de la bande de roulement. La commune a également demandé à un bureau d'étude de réexaminer les possibilités d'aménagements sécuritaires.

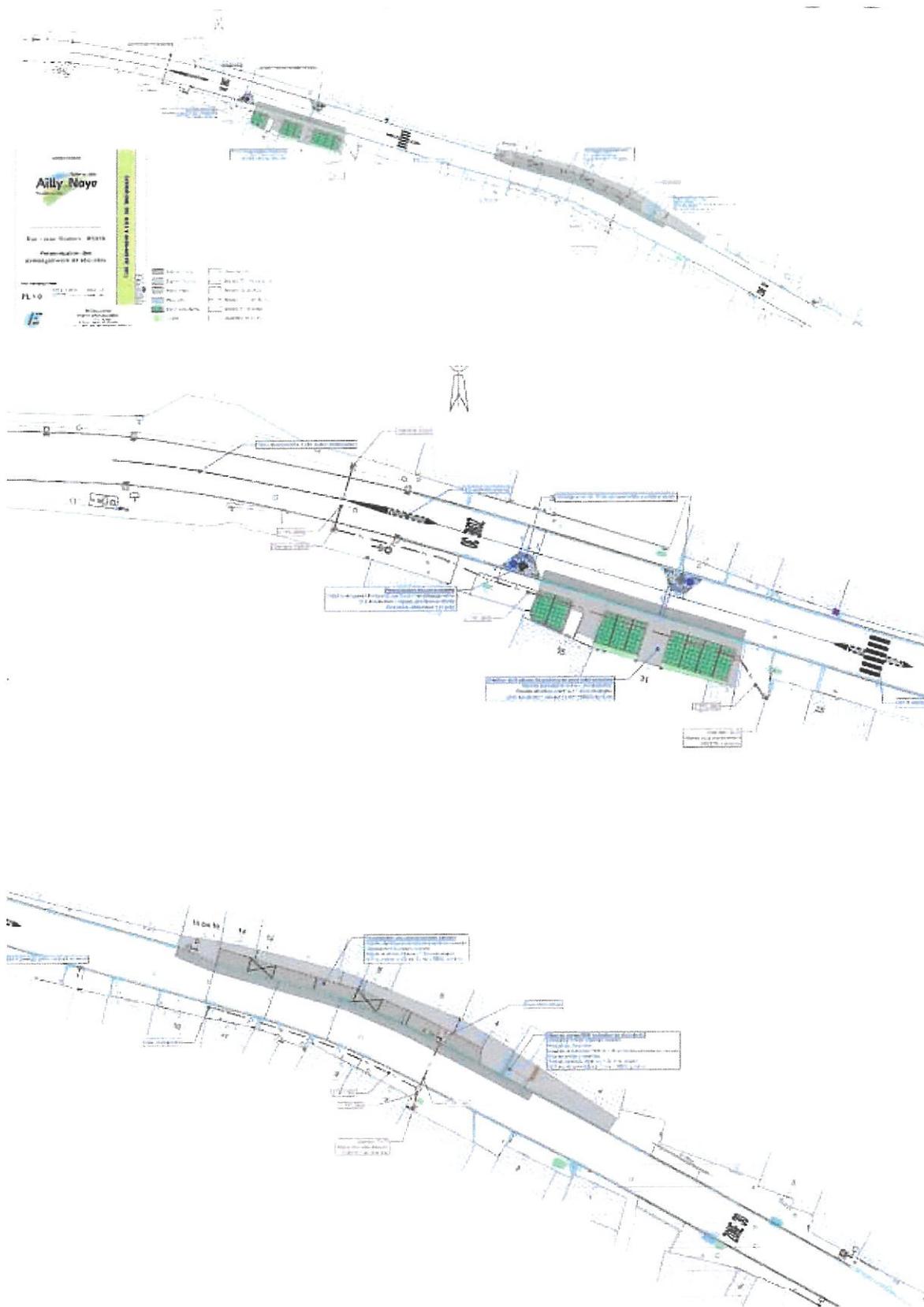
Le budget prévisionnel pour le réaménagement de la rue Louis Thuillier est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	3 500 €	Conseil départemental (40 %)	56 466 €
Travaux	80 665 €	Fonds de concours (20%)	28 233 €
Radars / feux	57 000 €	Fonds propre	56 466 €
Total dépenses	141 165 €	Total recettes	141 165 €

Monsieur le Maire explique qu'afin de prendre en compte les demandes des riverains, l'AVP a dû être réétudié. Un nouvel estimatif a donc été réalisé modifiant ainsi le plan de financement comme suit :

Dépenses (HT)			Recettes		
		Nouveau plan de financement			Nouveau plan de financement
Maîtrise d'œuvre	3 500,00 €	3 500,00 €	Conseil départemental (40 %)	56 466,00 €	111 784,00 €
Travaux	80 665,00 €	218 960,00 €	Fonds de concours (10,73%)	28 233,00 €	30 000,00 €
Radars / feux	57 000,00 €	57 000,00 €	Fonds propre	56 466,00 €	137 676,00 €
Total dépenses	141 165,00 €	279 460,00 €	Total recettes	141 165,00 €	279 460,00 €

Monsieur Nicolas BLIN présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet des aménagements prévus rue Louis Thuillier.



Il est proposé au conseil municipal :

- de valider ce plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, pour ce projet, une demande de subvention au titre des traverses d'agglomération auprès du conseil départemental et à déposer, pour ce projet, une demande de fonds de concours auprès de la CCALN,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude des dossiers.

Vote : Unanimité

4 - Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée. Monsieur le Maire lève la séance à 21h43.

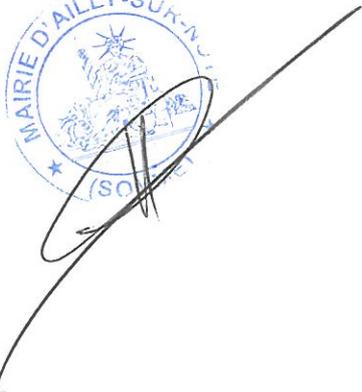
☎ 03 22 41 71 71

✉ mairie@aillysurnoye.fr

Clos le présent registre contenant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2024 ainsi que les délibérations ci-dessous répertoriées se rapportant à la dite séance :

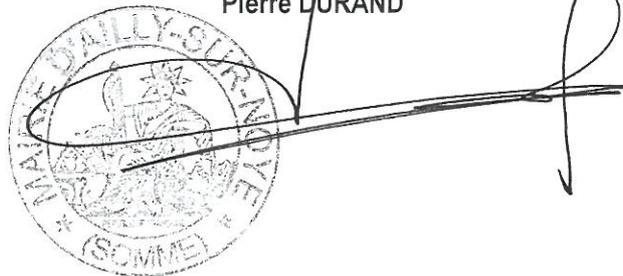
- 1 – Décisions du Maire
- 2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024
- 3 – Finances
 - 3.1 – Budget Principal
 - 3.1.1 – Vote des taux d'imposition
 - 3.1.2 – Attribution des subventions aux associations
 - 3.1.3 – Subvention CCAS 2024
 - 3.1.4 – Budget primitif de l'exercice 2024
 - 3.1.5 – Couverture du déficit 2024 du plan d'eau
 - 3.2 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2024
 - 3.3 – Demande de subvention – Réfection et sécurisation de la voirie – Rue Louis Thuillier
- 4 – Questions Diverses

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



A blue circular official stamp of the Municipality of Ailly-sur-Noye is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AILLY-SUR-NOYE' and '(SOMME)' around a central emblem.

Le Maire
Pierre DURAND



A grey circular official stamp of the Municipality of Ailly-sur-Noye is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AILLY-SUR-NOYE' and '(SOMME)' around a central emblem.